

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 14 septembre 2022 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication

NOR : EAEA2225662A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la répartition des sièges du 7 décembre 2018,

Vu la démission de Monsieur Marcel BRUN par courrier électronique du 24 juin 2022 ;

Vu la correspondance de la CGT-MAE du 6 septembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication :

Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe

Titulaire :

- M. Marcel HIRA (CGT-MAE)

Suppléant :

- M. Nassim TAROUENSAID (CGT-MAE)

Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1^{ère} classe

Titulaire :

- M. Philippe VALENZA (CFDT-MAE)

Suppléant :

- M. Rémi DOYEN (CFDT-MAE)

Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2^{ème} classe

Titulaire :
- Mme Nadège BUANNIC (FO-MAE)

Suppléant :
- M. Alain RACLOT (FO-MAE)

Article 2

L'arrêté du 11 février 2022 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 14 septembre 2022

Pour la ministre de l'Europe et des
affaires étrangères et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS